

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2025.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, Chantal BUTELLE, FOURNAISE Michel, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur PONCELET Xavier ayant donné son pouvoir à Monsieur ROCHET Bertrand.

Secrétaire de séance : Madame CHAMPION Marie-France.

Approbation du compte rendu du conseil du 27 mai 2025 : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 27 mai 2025.

Monsieur le Maire fait une suggestion à savoir que dans les communes avoisinantes adhérant à Reims Activ'été, la commune prend une partie de l'inscription à sa charge. Après discussion le conseil à l'unanimité décide de ne pas changer le mode de refacturation aux parents à savoir refacturation totale.

Décision travaux muret de l'église : Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis concernant la création d'un muret le long de l'église à savoir :

- Devis Bâtiment Associé pour un montant HT de 37 591,40 €
- Devis CTP pour un montant HT de 13 281 €
- Devis Laurent MENNINGA pour un montant HT de 7 200 €

Monsieur le Maire précise que le devis de Mr MENNINGA n'est pas assez détaillé pour pouvoir être pris en considération.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise CTP pour un montant HT de 13 281 € soit 15 937,20 € TTC

Délibération n° 2025-4-1 : décision pour muret église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis suivant :

- Devis CTP pour travaux du muret de l'église pour un montant HT de 13 281 € soit 15 937,20 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Décision travaux multisport : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé en commission de retenir l'entreprise HUSSON pour le terrain multisport ainsi que les agrès.

Le devis pour le multisport avec remise en état de la plateforme est de 65 514,05 € HT soit 78 616,86 € TTC

Le devis pour les agrès est de 14 447,30 € HT soit 17 336,76 € TTC

Monsieur le Maire précise que nous avons obtenu des subventions pour un montant total de 57 420 € pour ce dossier soit 71,81% du montant HT (CU du Grand Reims, DETR et Département).

Pour l'installation des agrès le conseil demande qu'une enquête soit menée auprès des habitants du lotissement des Houettes pour savoir s'ils sont d'accord pour l'installation des matériels sur l'espace vert public comme prévu avec la société Nord Est Aménagement, en cas de refus massif les agrès seraient installés sur le terrain de sport avec le multisport.

Après délibération le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer les devis.

Délibération n° 2025-4-2 : décision travaux multisport

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les devis suivants :

- Devis HUSSON pour terrain multisport pour un montant HT de 65 514,05 € soit 78 616,86 € TTC

- Devis HUSSON pour agrès pour un montant HT de 14 447,30 € soit 17 336,76 € TTC
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Décision travaux monument du 119^{ème} RI : Suite au dernier conseil, Monsieur le Maire a demandé aux entreprises de modifier leurs devis pour des alvéoles en béton. Les deux entreprises ont répondu que, comme pour les pavés, les alvéoles peuvent être volées.

Monsieur le Maire propose donc de retenir un devis pour une dalle béton balayé.

- Devis PRILLIEUX pour 20 m² de 4 090 € HT soit 4 908 € TTC
- Devis CTP pour 22 m² de 3 882 € HT soit 4 658,40 € TTC

Le conseil fait remarquer qu'il faudra effectuer un nettoyage régulier de cette dalle.
Après discussion le conseil à l'unanimité décide de retenir l'entreprise CTP.

Délibération n° 2025-4-3 : décision travaux monument du 119^{ème} RI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis suivant :

- Devis CTP pour dalle béton de 22 m² monument du 119^{ème} RI pour un montant HT de 3 882 € soit 4 658,40 € TTC

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Avis sur radars pédagogiques : Monsieur le Maire présente les devis reçus pour la mise en place de trois ou quatre radars pédagogiques aux entrées du village et rue Jeanne d'Arc, et demande l'avis du conseil.

Monsieur ROCHET Bertrand demande si on ne peut pas faire plutôt de la location car il pense que cela ne fera pas vraiment ralentir les usagers et que c'est dépenser beaucoup d'argent pour du matériel qui ne sera pas forcément efficace.

Madame LALLEMENT Sandrine précise que les habitants ont l'impression que la commune ne fait rien et pense cela peut avoir un effet dissuasif.

Après délibération le conseil municipal par 7 voix pour et 4 voix contre décide l'achat et la mise en place de quatre radars pédagogiques auprès de la société Elancité pour un montant HT de 11 011,80 € soit 13 214,16 € TTC.

Délibération n° 2025-4-5 : décision travaux monument du 119^{ème} RI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis suivant :

- Devis ELANCITE pour fourniture et pose de 4 radars pédagogiques pour un montant HT de 11 011, 80 € soit 13 214,16 € TTC

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Réduction du fonds de soutien de la CU du Grand Reims pour église : Monsieur le Maire explique au conseil que le fonds de soutien pour la tranche 2 de l'église a été réduit fortement suite à leur recalcul de 16 474,44 €. En effet nous aurions dû avoir 36 474,44 € et nous avons reçu seulement 20 000 €.

Après demande d'explication, il nous a été répondu que le calcul était bon mais nous n'avions pas tous les éléments pour anticiper cette baisse.

Droit de préemption urbain : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé un refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 401 pour une surface de 701 m² située 17 rue Roland Dorgelès

Demande de subvention Cu du Grand Reims pour vidéoprotection : Monsieur le Maire explique au conseil que la commune peut demander une deuxième subvention au titre du fonds de soutien du Grand Reims pour la période 2025-2027. Il propose au conseil de déposer un dossier pour le projet de vidéoprotection.

Après discussion le conseil autorise le Maire à transmettre le dossier de demande de subvention aux services du Grand Reims.

Date de cérémonie pour 100 ans du Monument aux Morts : Monsieur le Maire informe le conseil que l'inauguration du Monument aux Morts a eu lieu le 4 octobre 1925.

Il demande au conseil s'il veut faire la cérémonie des 100 ans le 4 octobre 2025 ou rester sur la date du 11 novembre 2025 sachant que le 4 octobre 2025 a lieu « Villages et Coteaux propres », manifestation où la commune participe traditionnellement.

Après discussion le conseil décide de faire les 100 ans du monument le 11 novembre 2025.

La commission devra se réunir prochainement pour préparer cette commémoration.

Demande de la société de chasse : Monsieur le Maire explique au conseil que la société de chasse de Cauroy lès Hermonville Grande Montagne à qui la commune loue des terres, a eu une grosse dépense imprévue cette année et demande si le conseil pourrait ne pas actualiser le loyer cette année.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de ne pas actualiser le bail de chasse pour 2025.

Délibération n° 2025-4-4 : actualisation du bail de chasse

Suite à la demande faite par la société de chasse de Cauroy lès Hermonville Grande Montagne, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer l'actualisation prévue dans le bail de chasse pour l'année 2025.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations sur la CU du Grand Reims : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Le 28 mai 2025 : conférence des Maires : nouveau pacte financier et fiscal prévu en 2027
- Mobilités : pas de gros changement pour les horaires des bus en période scolaire
- La piste cyclable de 350 km sera réalisée en temps « long »
- Pacte bio économie
- Le PLUIH devrait aboutir en 2028, le ScoT sera approuvé en décembre 2025
- DEA : le terrain pour l'extension de la station de Cauroy lès Hermonville ne sera pas disponible avant 2026, les services de la DEA recherchent d'autres options.
- Le 16 juin 2025 : conseil orientation voirie avec visite du chantier de Chambrecy où l'infiltration de l'eau dans le sol se fait avec des cuves avec du verre pillé
- Demande au service voirie de revoir les devis de marquage de la société T1 afin que les travaux rue Jeanne d'Arc puissent être terminés.
Le Département de la Marne n'a pas prévu de traverse en 2026.
- Le 17 juin 2025 : journée de sensibilisation à la gestion de crise : notre commune doit faire un PCS (plan communal de sauvegarde) car nous sommes situés en zone de glissement de terrain.
- Le 23 juin 2025 : conseil orientation ressources CUGR : dépenses totales 608 millions, recettes totales 652 millions, épargne nette 41,9 millions
Le pacte financier et fiscal sera repris en avril 2026 après révision du tableau vert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire
Guy LECOMTE

